

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article2676>



Intimidations, violences, criminalisation La BRAV-M à l'assaut des manifestations

- Thématiques - Démocratie -



Date de mise en ligne : jeudi 13 avril 2023

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

[fond rouge]Extrait du rapport de l'Observatoire des Pratiques Policières d'avril 2021[/fond rouge]

En lisant les pages 68 et suivantes du rapport et la référence faite aux travaux de Yohann Chapoutot, on ne peut s'empêcher de penser à ce que nous avons écrit dans le second rapport de l'OPP en avril 2019 et qui concernait le MO par les CDI à Toulouse (le lien du rapport se trouve sur le site de l'UPT en fin du document) On ne peut manquer de se référer, en s'en inquiétant, aux origines des modes « modernes » de management tels que les décrit Johann Chapoutot dans son ouvrage « Libres d'obéir – Le management, du nazisme à aujourd'hui » (NRF essais – Gallimard – 2020). Au chapitre VI, l'auteur décrit ce qu'il qualifie de « tactique de la mission (en allemand Auftragstaktik) » qui génère chez les officiers [de l'armée allemande de l'époque] des injonctions contradictoires et fait, au bout du compte, reposer sur eux la réussite ou l'échec de la manœuvre qu'ils conduisent dans la cadre d'un objectif qui est, lui, fixé par la hiérarchie. Appliquée au comportement des CSI toulousains pour le décrypter, cette méthode conduit à ce que nous avons constaté lors de nos observations : une variation des méthodes et des attitudes dans le maintien de l'ordre selon l'officier qui conduit l'unité sur le terrain ; et par là même une impossibilité pour le citoyen manifestant de savoir quelle est sa marge de manœuvre sachant qu'il est confronté à une conduite du maintien de l'ordre qui « échappe à tout contrôle, hiérarchique en particulier » et qui peut varier, pour le « meilleur » comme pour le pire, selon l'officier qui conduit le dispositif. Et ceci aux risques et périls des manifestants qui ne sauront jamais sur quel pied danser (sinon à identifier l'OPJ ; ce qui présente le danger d'aller vers une personnalisation du maintien de l'ordre avec tous les risques que cela fait courir à ces mêmes officiers). A la place des OPJ, on serait tenté de refuser cette responsabilisation alors que les hauts gradés et les cadres de la préfecture sont, eux, installés, derrière leurs écrans, dans leur salle de commandement ; et seront là, après coup, pour féliciter ou bien morigéner, voire sanctionner, le ou la « pauvre » OPJ qu'on aura laissé seul•e à décider.

Rapport de l' OPP avril 2021 <https://universitepopulairetoulouse.fr/2369>